

Etablissements disposant d'un accueil de jour spécialisé pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

Bois-Colombes

Les Camélias

15/17, rue Maurice Pelletier

Tél. 01 40 86 42 42

Fontenay-aux-Roses

Résidence Le Parc

1, rue Scarron

Tél. 01 41 13 09 70

Boulogne-Billancourt

Centre de gérontologie

Les Abondances

56, rue des Abondances

Tél. 01 41 22 56 64

Levallois

Les Marronniers

36, rue Paul-Vaillant

Couturier

Tél. 01 47 58 57 65

Clichy

Fondation Roguet

58, rue Georges Boisseau

Tél. 01 41 40 46 00

Sèvres

Centre Hospitalier

141, grande Rue

Tél. 01 41 14 75 15

Courbevoie

Accueil Courbevoie

Alzheimer

127, rue de Normandie

Tél. 01 49 97 95 34

Vanves

Institut Lannelongue

29, rue Diderot

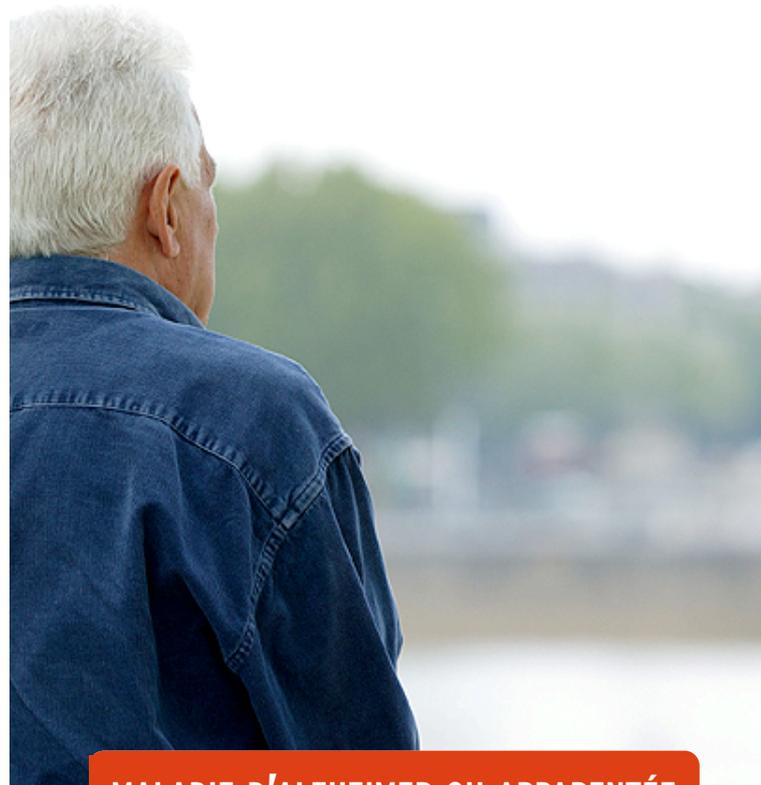
Tél. 01 46 42 30 09



Conseil général des Hauts-de-Seine
Pôle Solidarités

2 à 16, boulevard Soufflot
92015 Nanterre cedex

www.hauts-de-seine.net



MALADIE D'ALZHEIMER OU APPARENTÉE

L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour permet aux personnes âgées vivant à domicile et présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée, d'être accueillies une ou plusieurs journées par semaine dans une structure adaptée.



Objectifs

- ▶ Stimuler la mémoire de la personne accueillie.
- ▶ Rompre l'isolement de la personne âgée malade et de son entourage.
- ▶ Redonner, à partir d'un projet personnel, le plaisir de participer à des activités régulières.
- ▶ Soutenir l'entourage et lui proposer un temps de répit.

> L'accueil

L'accueil se fait dans des locaux dédiés à cette activité.

> Les moyens

Une équipe de professionnels qualifiés, spécialisée dans l'accompagnement et les soins à apporter aux personnes désorientées.

> Le fonctionnement

L'accueil de jour intervient souvent en relais de l'hôpital de jour (qui a une fonction thérapeutique) quand l'état de santé de la personne est stabilisé.

Un projet individualisé est élaboré par l'équipe. Il se concrétise sous la forme d'activités de réadaptation à la vie quotidienne, (revue de presse, quizz, jeux de société, ateliers de peinture, musique, gymnastique...)

> Les tarifs

Ils se composent d'un tarif hôtelier et d'un tarif dépendance lié à la perte d'autonomie, redevables par la personne accueillie.

Les soins sont financés par l'Assurance maladie.

Une partie des frais d'accueil et de transport peuvent être pris en charge par le Conseil général, dans le cadre de l'APA à domicile ou de l'aide sociale.

OÙ S'ADRESSER

- Dans votre commune : auprès du Centre local d'information et de coordination (CLIC), de la coordination gérontologique ou du CCAS pour connaître les modalités de prise en charge.
- Auprès de la direction de la structure d'accueil retenue pour retirer le dossier d'admission.